



Compte-rendu Conseil municipal du lundi 24 février 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 17 février 2025, s'est réuni à la Salle du conseil en séance publique, sous la Présidence de Thérèse LESIEUX.

Etaient présents : Mmes et Mrs Arlette DUPILET, Fabien BOURIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Daniel GAMBIEZ, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Marjorie JACQMART-ANSELMET, Gilles MARLIER, Didier LAUPIES, Philippe BOEZ, Viviane COASNE, Jean-Claude BOUGAMONT, Joëlle MONCEAU, Alain GOURMAUD, Pierre-Yves ANSELMET, Françoise BETRANCOURT, Dominique VASSEUR, Thérèse LESIEUX, Micheline SWIATEK, Olivier BRUNIAU, Dorothee CUIGNEZ, Christine LE VELY, Michel DEMORY

Excusés : Marie DUPONT donne procuration à Arlette DUPILET, Isabelle DUBOIS donne procuration à Alain GOURMAUD.

Absents: Frédéric GISCARD, Thomas DEMORY, Raphaël BRICE, Claude UZNANSKI.

Madame Nadine DELBOUILLE est élue secrétaire.

Eric MOREAU annonce la composition du bureau pour l'élection du maire et installe la doyenne, Thérèse LESIEUX, à la présidence.

Le dépouillement sera assuré par l'élue la plus âgée après la doyenne : Micheline SWIATEK et l'élue la plus jeune Marjorie ANSELMET-JACQMART.

Appel des présents par la présidente. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2025

D.GAMBIEZ signale une erreur à la page 1 à propos de la valeur technique du cabinet OSMOSE. Il est écrit 10 %. Il faut lire 50 %.

1 ABSTENTION (D.CUIGNEZ) POUR 24

Elections

1. Election du Maire

Considérant la démission de madame DUPILET de ses fonctions de maire en date du 17 février, il convient de procéder à l'élection du maire.

En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Fabien BOURIEZ propose sa candidature pour le groupe « La Gauche Fenainoise » et Christine LE VELY pour le groupe « Mieux vivre à Fenain ».

Les assesseurs Micheline SWIATEK et Marjorie JACQMART ANSELMET se placent respectivement à l'urne et à l'émargement. Les élus passent à l'isoloir pour voter.

Proclamation des résultats :

21 VOIX POUR FABIEN BOURIEZ 4 VOIX POUR CHRISTINE LE VELY

La présidente Thérèse LESIEUX remet l'écharpe de maire à Fabien BOURIEZ.

Fabien BOURIEZ prend la présidence du conseil municipal.

2. Nombre d'adjoints

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 8 adjoints au maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune dispose à ce jour de 6 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 7 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

**Le nombre de 7 adjoints est voté par 22 voix et 3 abstentions
(O.Bruniau- D.Cuignez – C.Le Vely)**

3. Elections des adjoints

Suite à l'élection du maire et de la détermination du nombre d'adjoints, il convient de procéder à l'élection des adjoints.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

DECLARATION DE Monsieur le MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers Fenainoises et Fenainois,

C'est avec une profonde émotion et un grand honneur que je prends aujourd'hui la parole en tant que Maire de notre commune.

Je tiens tout d'abord à remercier notre groupe majoritaire pour la confiance qu'il m'accorde en me désignant pour succéder à Arlette Dupilet dans la conduite des affaires de la ville.

Je veux également exprimer toute ma gratitude à Arlette, qui m'a proposé en 2014 de rejoindre la liste en tant que Premier adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines.

Pendant toutes ces années, Arlette m'a accompagné, formé, et préparé à prendre la relève, avec un sens aigu des responsabilités et une rigueur exemplaire.

Ensemble, avec toute l'équipe municipale, unie et solidaire, nous avons su mener à bien de nombreux projets structurants pour notre commune :

- *La création de la médiathèque,*
- *La réfection des vitraux de l'église*
- *La chaufferie biomasse,*
- *L'isolation de l'école Curie,*
- *Les trottoirs de la rue Barbusse,*
- *L'enfouissement des réseaux lors des travaux des cités minières,*
- *La mise en place d'un service de cantine dans toutes les écoles, évitant ainsi aux enfants de se déplacer par tous les temps jusqu'à la salle polyvalente et bien d'autres réalisations...*

Malgré les contraintes budgétaires imposées par l'État dès notre arrivée en 2014, avec la baisse des dotations pendant trois années consécutives, nous avons toujours su trouver des solutions pour garantir et améliorer le service public.

Comme vous le savez, c'est toujours au Maire qu'il revient de faire beaucoup avec peu, et cette mission, je l'accepte aujourd'hui avec détermination et responsabilité.

En 2020, un nouveau défi s'est imposé à nous : la crise sanitaire de la COVID-19.

Nous avons fait face ensemble, mais cette période nous a également profondément marqués. Ce soir, je tiens à rendre un hommage particulier à Joël Deloeil, élu en charge des travaux, que nous avons eu la douleur de perdre lors de cette crise. C'était un homme de terrain, toujours présent, et son dévouement reste gravé dans nos mémoires.

Notre mission est claire : nous poursuivrons notre programme

Aux côtés de l'équipe municipale, je continuerai à mettre toute mon énergie et ma conviction pour réaliser les projets engagés :

- *La construction de nouveaux vestiaires au terrain synthétique,*
- *L'installation de nouveaux jeux au parc des Caniveaux au Rond-Point,*
- *Le remplacement progressif de l'éclairage public par des LED,*

Une seule liste est proposée par le groupe « La Gauche Fenainoise » : Arlette DUPILET – Daniel GAMBIEZ – Nadine DELBOUILLE – Eric MOREAU – Marie-Yacinthe BRASSART – Alain GOURMAUD – Marjorie JACQMART-ANSELMET.

La liste est élue avec 21 voix et 4 nuls.

M. le MAIRE remet les écharpes aux adjoints.

4. Modification des commissions communales

Considérant l'élection du maire, le conseil municipal valide la modification de la composition des commissions communales.

- **Commission Urbanisme / travaux / environnement / cimetière / cadre de vie**
↳ Arlette DUPILET sera membre de la commission
- **Commission finances / Ressources Humaines**
↳ Nadine DELBOUILLE sera vice-présidente
↳ Arlette DUPILET sera membre de la commission
- **Commission Education / jeunesse**
↳ Marjorie ANSELMET JACQMART sera vice-présidente
↳ Nadine DELBOUILLE sera membre de la commission
- **Commission Communication**
↳ Arlette DUPILET sera vice-présidente
↳ Daniel GAMBIEZ sera membre de la commission
- **Commission Economie / commerce / artisanat**
↳ Arlette DUPILET sera membre de la commission

POUR 25

5. Modification du conseil d'administration du CCAS

Considérant l'élection du maire, il convient de modifier la composition du conseil d'administration du CCAS.

Le nouveau maire est président de droit du CCAS, Arlette DUPILET propose sa candidature pour être membre du conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal valide la candidature par

24 POUR et 1 ABSTENTION 1 (C. Le Vely)

- La rénovation de la salle des sports Emile Broutin,
- La création d'un parking rue Jules Ferry,
- Et l'étude d'aménagement d'un parc en centre-ville.

Ces projets ambitieux n'auraient pas pu voir le jour sans la rigueur budgétaire impulsée par Arlette, et je tiens à vous en remercier chaleureusement.

J'ai bien conscience que certaines décisions suscitent des interrogations.

Samedi encore, on m'a demandé : "Une fois élu Maire, allez-vous rallumer l'éclairage public la nuit ?".

J'ai répondu en responsabilité, je poursuivrai l'extinction nocturne tant que les 400 points lumineux énergivores n'auront pas été remplacés.

Je souhaite évoquer les réseaux sociaux, où circulent parfois des informations inexactes ou des attentes démesurées à l'égard de la commune : La mairie n'est pas responsable de tout.

Je veux aussi adresser un mot particulier à Alain Gourmaud, à qui je souhaite plein de succès dans ses nouvelles fonctions d'Adjoint.

Je n'oublie pas de remercier nos conjointes et conjoints de l'équipe municipale, qui acceptent avec patience – parfois relative – les exigences de notre engagement public.

Permettez-moi d'avoir une pensée spéciale pour mon épouse, dont la patience est déjà bien éprouvée !

J'ai une pensée particulière pour mes parents qui auraient été fiers de mon parcours professionnel et personnel.

Ils m'ont transmis des valeurs de travail, de solidarité et de respect, des valeurs que je porte avec fierté aujourd'hui.

Arlette, même si vous me transmettez aujourd'hui l'écharpe de Maire, votre engagement ne s'arrête pas.

Vous allez poursuivre votre mandat à nos côtés en tant que Première adjointe, en assurant notamment l'accueil des Fenainois lors des demandes de rendez-vous et en veillant à la communication municipale.

Votre rôle à Cœur d'Ostrevent Agglomération en tant que Vice-présidente à la culture est également un atout précieux pour notre commune, et je sais pouvoir compter sur votre expérience et votre soutien.

Pour conclure, je mesure pleinement l'ampleur des responsabilités qui m'incombent aujourd'hui. Je les assume avec humilité mais avec la fermeté nécessaire pour poursuivre l'action engagée.

Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil municipal du 21 mars, où nous présenterons le rapport d'orientation budgétaire, en vue du vote du budget lors du Conseil du 4 avril.

Avant de clore cette soirée, je vous invite à partager le pot de l'amitié que j'ai souhaité vous offrir à mes frais personnels pour vous remercier de votre présence et votre confiance.

Bonne soirée à toutes et tous.

Vive Fenain !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

**Les prochains conseils municipaux consacrés au ROB puis au budget sont prévus
les vendredi 21 mars et vendredi 4 avril**

Fabien BOURIEZ
Maire de Fenain



Nadine DELBOUILLE
Secrétaire de séance